Image not found or type unknown

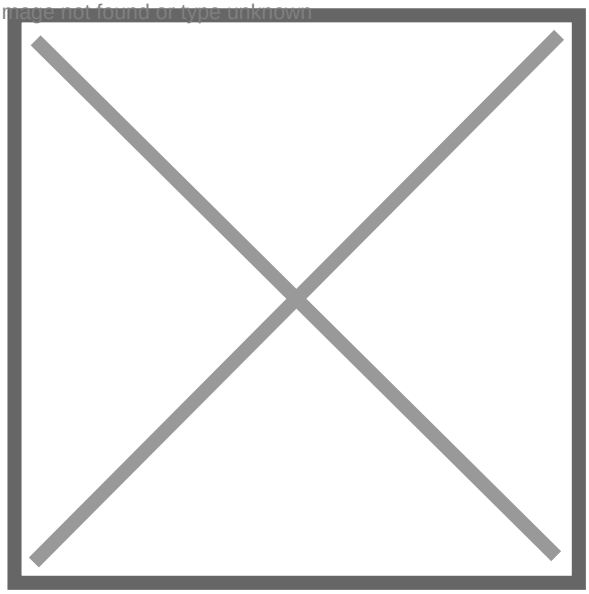

Pas d'avocat pour mon jugement

Par **marie**, le **02/09/2008** à **14:11**

je passe en correctionnelle pour coups et blessures volontaires entrainant plus de 8 jours d'ITT (15 jours exactement).
L'assistance juridique m'a été refusée et je n'ai pas les moyens de payer mon avocat commis d'office, je me présenterais seule, est ce que je peux?je risque plus?

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **15:37**

bonjour, comment se fait t'il que vous n'avez pas droit à un avocat pour assurer votre défense, c'est essentiel pour le respect de vos droits meme en tant qu'auteur de l'infraction, sinon avant l'audience demandé l'aide d'un avocat commis d'office.

sinon un renvoi de l'audience afin de mieux vous défendre, parce qu'il n'y a pas que la sanction pénale, il y a aussi l'aspect civil avec les dommages et intérets pour la partie civile, l'inscription de la condamnation au casier judiciaire, courage à vous, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés